

---

# La lettre

## de l'Institut François Mitterrand

---

Publication trimestrielle

N° 20 . Juin 2007

---

# De nouveaux horizons

Par Jean-François Mary

**A**u moment où prenait fin la guerre froide, tout un chacun espérait que le « nouvel ordre mondial » qui s'instaurait autoriserait enfin une diplomatie apaisée. Il n'était pas vain d'en espérer davantage de justice pour les peuples et des échanges plus aisés entre les Etats. Or force est de constater qu'il n'en a rien été et que le droit international a été mis à mal en de nombreuses circonstances, qu'il n'a pas été l'outil décisif dont quelques uns avaient rêvé. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'examiner la conception et la pratique de François Mitterrand en la matière, examen d'autant plus intéressant que sa réélection, en 1988, fait qu'il a eu à exercer ses deux mandats dans les deux contextes.

Il a d'abord eu à conduire la politique extérieure française dans un monde où l'URSS, même si elle s'affaiblissait sensiblement, demeurait une grande puissance dont les menaces et les initiatives se devaient d'être prises avec la plus grande considération. Puis, au cours des trois dernières années de son deuxième septennat, il lui a fallu agir et réagir dans un paysage profondément bouleversé. La guerre froide était finie et les points de repères qui avaient prévalu pendant près de quarante années s'effaçaient jour après jour. Beaucoup devait être réévaluer et réinventer.

Voilà ce qui nous a conduit à vous proposer une analyse qui permet de distinguer ce qui, d'un côté, était commandé par la nécessité d'une géopolitique plus

mouvante que jamais et, de l'autre, a été l'empreinte originale et personnelle de François Mitterrand, l'interprétation qu'il en a donné, la manière dont il a orienté et signé l'action internationale de la France, dont il lui a ouvert de nouveaux horizons.

Par ailleurs, nous commençons à aborder dans ce numéro de « La Lettre » un sujet qui nous semble avoir été insuffisamment traité jusqu'à présent : quelle politique sociale François Mitterrand a-t-il voulu au cours de son deuxième septennat ? Comment s'y est-il impliqué ? Avec quels résultats ? Ce premier article n'est que l'amorce d'un dossier qui nous enrichirons du témoignage de quelques uns des principaux acteurs alors en présence, en veillant à mettre en rapport ces témoignages avec une analyse aussi précise que possible de ce qui faisait alors le contexte économique et social de la France.

Enfin, nous avons eu le plaisir de recueillir les souvenirs de l'architecte Jean-Michel Wilmotte qui, à deux reprises, a eu l'occasion de travailler pour François Mitterrand. Tout d'abord pour la transformation des appartements de l'Elysée. En cette circonstance, il nous a vu un peu de l'homme privé. Puis, un peu plus tard, pour l'aménagement du Grand Louvre, qui le met en présence de l'homme d'Etat en action. Une autre façon d'élargir l'horizon français.

# François Mitterrand et le droit international : un tropisme personnel conjugué à une nécessité géopolitique

LAURENT LOMBART<sup>1</sup>

---

*« Pour empêcher cette anarchie, pour exclure la raison du plus fort, pour éviter aussi qu'une alliance des puissants n'impose un ordre dans lequel les autres ne se reconnaîtraient pas, je ne sais d'autre réponse que le droit. »*

*François Mitterrand*

En 1981, alors qu'en France François Mitterrand accédait à la magistrature suprême, le monde sortait de la Détente pour entrer dans, ce que certains ont parfois appelé, la « *Guerre fraîche* ». Touchée en son cœur par des mouvements de contestation centripètes et centrifuges, l'U.R.S.S. apparaissait comme un animal blessé, qui pis est, sans tête depuis la mort de Leonid Brejnev en 1982 et la valse des secrétaires généraux du P.C.U.S. qui suivit (lui succédèrent Iouri Andropov, puis Konstantin Tchernenko, avant que la situation se stabilise avec la nomination du benjamin du *Politburo*, Mikhaïl

1 (°) Docteur en Droit public, ATER, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC, CNRS-UMR 6201 – Droit public comparé – Droit international et européen), Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III).

Gorbatchev, en 1985). Moscou reprit sur tous les continents une politique expansionniste et l'Armée rouge, aidée par ses sicaires dans les « *Pays frères* », réprima impitoyablement tout récalcitrant à l'ordre soviétique. Mais, l'U.R.S.S. était un colosse aux pieds d'argile qui commença à s'effriter avant de s'effondrer. Le « *monde nouveau* » naquit le 25 décembre 1991 lorsque Mickaël Gorbatchev démissionna de son poste de Président de l'U.R.S.S.

Réélu en 1988, les deux mandats présidentiels de François Mitterrand se situèrent à la césure entre le monde bipolaire et ce « *nouvel ordre mondial* »<sup>2</sup> dominé par les Etats-Unis d'Amérique. Marqué par une résurgence des nationalismes, des phénomènes de prolifération étatique et d'accroissement d'un terrorisme international de masse, cet « *ordre* » s'avéra rapidement être très relatif. Fort de ce constat, devant la 45<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies, le Président François Mitterrand, lança aux délégués de toutes les nations : « [j]e vous prie d'entendre (...) *l'avènement du droit (...) l'heure est venue du règne de la loi internationale* »<sup>3</sup>.

Durant son premier septennat, face à la confrontation Est-Ouest, et dans le sillage de ses prédécesseurs, la « *règle d'or* » du Chef de l'Etat français avait été la

2 Selon l'expression du Président George Herbert Walker BUSH, *Address Before a Joint Session of the Congress on the Persian Gulf Crisis and the Federal Budget Deficit*, September 11, 1990.

3 MITTERRAND (F), *Discours...*, *op. cit.*, 24 septembre 1990.

promotion d'une politique d'équilibre<sup>4</sup>. Désormais, il se prononçait en faveur d'un ordonnancement de la société internationale autour et sur la base du droit international. Ce choix s'expliquait non seulement par un tropisme personnel et ancien pour cette matière mais aussi pour des raisons géopolitiques.

## Un tropisme personnel pour le droit international

Si l'élection à la présidence de la République française de François Mitterrand n'avait pas particulièrement entraîné l'enthousiasme des chancelleries étrangères<sup>5</sup>, l'alternance ne pouvait que susciter la curiosité des juristes internationalistes.

En effet, le nouveau Chef de l'Etat s'était toujours volontiers affiché en « *homme de l'universel* »<sup>6</sup> et avait déclaré à de multiples reprises dans le passé son goût pour l'étude du droit international public. Pour preuve, dans une lettre adressée à sa cousine, Clairette Sarrazin, en date du 8 février 1938, le jeune François Mitterrand avait écrit : « [j]e me passionne pour des études de droit des gens, (...) et je passe en revue les notions de souveraineté, d'individualisme, d'étatisme, avec l'impression (fausse évidemment) de tout remettre en question »<sup>7</sup>.

---

4 MITTERRAND (F.), *Interview télévisée du Président de la République*, Palais de l'Élysée, 9 décembre 1981 ; voy. aussi *Allocution du Président de la République à l'occasion de la présentation de ses vœux aux Français*, Palais de l'Élysée, 31 décembre 1982 ; *Allocution du Président de la République devant la 38<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies*, New York, 28 septembre 1983.

5 ATTALI (J.), *Verbatim*, Paris, Fayard, 1993, t. 1 : Chronique des années 1981-1986, p. 18 ; FRANK (R.), « L'effet Mitterrand » à l'étranger (1981-1982) : un « état de grâce », un jeu de miroir et une politique extérieure de l'image », in BERSTEIN (S.), MILZA (P.), BIANCO (J.-L.) (dir.), *François Mitterrand - Les années du changement (1981-1984)*, Actes du colloque « Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984 », organisé par l'Institut François Mitterrand et le Centre d'histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle (F.N.S.P.) les 14, 15 et 16 janvier 1999, Paris, Perrin, 2001, pp. 113-137.

6 LACOUTURE (J.), *Mitterrand - Une histoire de Français*, Paris, Seuil, 1998, t. 2 : « Les vertiges du sommet », p. 50 ; MITTERRAND (F.), WIESEL (E.), *Mémoire à deux voix*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995, p. 206.

7 Cité in LEGRAND (C.), LEGRAND (J.) (dir.), *Chronique de l'Histoire - Mitterrand*, Bassillac, Jacques Legrand S.A. Ed. Chronique, 1998, p. 30 ; voy. aussi ADLER (L.), *L'année des adieux*, Paris, Flammarion, 1995, p. 93 ; JOUVE (P.), MAGOUDI (A.), *François Mitterrand - Portrait total*, Paris, Carrère, 1986, p. 185.

De même, alors qu'il avait été l'élève du Professeur Jules Basdevant, grand internationaliste et ancien Président de la Cour internationale de Justice, François Mitterrand avait expliqué à de multiples reprises avoir été tenté par l'enseignement du droit international public<sup>8</sup>. A la Libération, jeune avocat, il avait également assisté à des séances du Tribunal militaire international de Nuremberg<sup>9</sup>. Lors de sa visite au Palais de la Paix en tant que Président de la République française, le 7 février 1984, il avait même avoué devant les quinze juges de la Cour internationale de Justice « *rencontrer une certaine part de [lui]-même* »<sup>10</sup> !

Ce tropisme personnel en faveur du droit des gens allait-il se répercuter dans la politique extérieure définie et suivie par le quatrième Président de la V<sup>ème</sup> République ? En tout cas, dès son élection à la magistrature suprême, une certaine continuité avec la politique extérieure fixée par le général de Gaulle et poursuivie par ses successeurs put être observée<sup>11</sup>. D'aucuns évoquèrent même un retour à un style et à une approche plus gaullistes par rapport au Président Valéry Giscard d'Estaing<sup>12</sup>.

A ce sujet, au journaliste Alain Duhamel qui lui demandait si les gaullistes approuvaient sa politique extérieure, le Président François Mitterrand (jadis « *opposant catégorique* » au général de Gaulle<sup>13</sup>) répondit : « [q]u'entendez-vous par gaullistes ? Nombreuses sont les variétés. Je connais des gaullistes qui le sont pour de bon. Des gaullistes qui ne le sont qu'à moitié, et des gaullistes qui ne le sont pas du tout. Ceux qui le sont pour de bon approuvent ma politique dans la mesure où elle continue (du moins dans mon esprit) celle du général de Gaulle. Ce qui arrive assez souvent »<sup>14</sup>. Jacques Foccart (que l'on ne peut soupçonner de « *mitterrandolâtrie* ») concéda lui-même : « *sur des questions essentielles comme l'indépendance nationale, nous, les gaullistes, il a pu nous arriver de nous sentir plus proches de Mitterrand que de certains de nos alliés centristes* »<sup>15</sup> !

---

8 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République devant la C.I.J. en séance solennelle*, La Haye, 7 février 1984.

9 VEDRINE (H.), *Les mondes de François Mitterrand - A l'Élysée (1981-1995)*, Paris, Fayard, 1996, p. 576.

10 MITTERRAND (F.), *Allocution...*, *op. cit.*, 7 février 1984.

11 KRIEGEL (A.), « François Mitterrand diplomate », *Pol. int.*, 1982, n° 16, p. 19.

12 MOÏSI (D.), « De Mitterrand à Chirac », *Pol. étr.*, 1995, p. 850 ; HOFFMANN (S.), « La politique internationale de Mitterrand ou le gaullisme sous un autre nom », in HOFFMANN (S.), ROSS (G.) (dir.), *L'expérience Mitterrand - Continuité et changement dans la France contemporaine*, Paris, P.U.F., 1988, p. 376.

13 Selon les propres mots de François MITTERRAND (F.), *Ma part de vérité - De la rupture à l'unité*, (1969), Paris, Ed. Rencontre, 1996, p. 45.

14 MITTERRAND (F.), *Interview du Président de la République publiée dans « Le Point »*, 10 novembre 1986.

15 FOCCART (J.), *Foccart parle - Entretiens avec Philippe*

Certes, le Président de la République socialiste reprit à son compte une politique extérieure basée sur l'indépendance nationale<sup>16</sup> mais il ne fut jamais aussi hostile au « *machin* » que le général de Gaulle l'avait été (même si, reconnaissons-le, ce dernier s'était rapproché de l'O.N.U. à la fin de son décennat). Au début de son mandat, le Président Georges Pompidou s'était montré plus ouvert que son prédécesseur avant de se heurter à l'Organisation mondiale à cause des essais nucléaires français dans le Pacifique. Conscient de la perte de puissance de la France, c'est le Président Valéry Giscard d'Estaing qui avait abandonné une « *politique de grandeur* » pour une « *politique d'influence* » dans le cadre multilatéral offert par l'O.N.U.

En décidant, en mars 1978, de mettre à la disposition de la F.I.N.U.L. un contingent de soldats français, le troisième Président de la V<sup>ème</sup> République avait fait directement participer, pour la première fois de son Histoire, la France à une opération de maintien de la paix. « *Croyant] dur comme fer aux vertus (...) du droit international* »<sup>17</sup>, le Président François Mitterrand n'eut aucune réticence à poursuivre et approfondir cette évolution. Ses deux septennats se situant à une césure des relations internationales, il put même tirer toutes les conséquences de l'avènement d'un monde unipolaire en faisant du respect et de la promotion du droit international l'axe central de l'ensemble de sa politique extérieure.

## L'affirmation et la promotion du droit international, une nécessité géopolitique pour la France

Bien que son aura internationale se soit érodée, la France n'entend absolument pas rester sur l'Aventin mondial. Elle se veut toujours porteuse d'un message universel. Homme féru d'histoire et de littérature, François Mitterrand ne pouvait oublier le recueil de poèmes *Les Regrets* dans lequel Joachim du Bellay célébrait la « *France, mère des arts, des armes et des lois* »<sup>18</sup>.

Dans un élan mystique et messianique, le Chef de l'Etat avait d'ailleurs eu l'occasion d'évoquer une « *France (...) porteuse d'un peuple élu* »<sup>19</sup>.

---

Gaillard, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, t. II, p. 504.

16 MITTERRAND (F.), *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Paris, Fayard, 1986, p. 7.

17 DUHAMEL (A.), *De Gaulle - Mitterrand - La marque et la trace*, Paris, Flammarion, 1991, p. 79.

18 DU BELLAY (J.), *Les Regrets - Les Antiquités de Rome*, Paris, Gallimard, 1996, p. 74.

19 MITTERRAND (F.), *Ma part de vérité...*, op. cit., p. 24.

Avec la chute du Rideau de fer, ce pays ne pouvait plus asseoir sa puissance en s'érigeant en médiateur entre l'Ouest et l'Est comme elle l'avait fait depuis 1947<sup>20</sup>.

Valéry Giscard d'Estaing puis François Mitterrand (comme plus tard Jacques Chirac et vraisemblablement son successeur Nicolas Sarkozy) comprirent que la France ne pourrait conserver une influence qu'à travers la promotion du droit international et l'affirmation du multilatéralisme<sup>21</sup>. En effet, membre permanent du Conseil de sécurité de l'O.N.U. mais aussi membre actif de l'O.T.A.N., du G 8, de l'U.E. ou encore du Conseil de l'Europe, de la zone euro, de l'espace Schengen, de l'O.I.F., de la C.O.I., de l'O.M.C., de l'O.C.D.E., etc., la France peut véhiculer au sein de ces instances une certaine idée des relations internationales.

Cette position française est d'autant plus bénéfique en terme d'influence qu'elle constitue une alternative à l'actuel système international inorganisé et transcédé par l'unilatéralisme américain. A un (dés)ordre engendré par l'hégémonisme des Etats-Unis, la France propose donc un ordre enfanté par l'équilibre multilatéral et le respect des normes internationales.

D'ailleurs, il convient de noter que le Président François Mitterrand a poussé au maximum cette primeur du multilatéralisme dans le cadre de la construction européenne. La volonté de puissance française s'y marque dans le choix de bâtir une « *Europe puissance* ». Or, force est de constater que derrière ce concept, la France n'a d'autres ambitions que de perpétuer sa propre influence mondiale (pour paraphraser Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller du Président des Etats-Unis, Jimmy Carter, « *[à] travers la construction européenne, la France vise la réincarnation* »<sup>22</sup>).

## Le maintien d'une influence française par la promotion du droit international

La naissance d'un monde unipolaire força donc la France à achever le tournant qu'elle avait commencé à négocier sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en optant pour une « *politique d'influence* »

---

20 KESSLER (M.-C.), CHARILLON (F.), « Un «rang» à réinventer », in CHARILLON (F) (dir.), *La politique étrangère - Raptures et continuités*, Paris, Doc. f., 2001, p. 102 et *passim*.

21 MACLEOD (A.), VOYER-LEGER (C.), « La France - D'une puissance moyenne à l'autre », *Et. int.*, mars 2004, n° 1, vol. XXXV, p. 86 ; SUR (S.), « La puissance et le rang revisités », *A.F.R.I.*, 2000, p. 274.

22 BRZEZINSKI (Z.), *Le grand échiquier - L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Ed. Bayard, 1997, p. 91.

et en intégrant pleinement le système de sécurité collective. En effet, le Président François Mitterrand décida d'inscrire l'ensemble de son action extérieure dans le cadre des Nations Unies. Le 31 janvier 1992, pour la première fois de son histoire, se tenait, à New York, une réunion du Conseil de sécurité au sommet convoquée sur proposition du Président français<sup>23</sup>.

Le but de cette réunion était de discuter de l'après Guerre froide et du rôle de l'O.N.U. dans le « *Nouvel ordre international* ». A cette occasion, le Chef de l'Etat déclara : « *la Charte des Nations Unies (...) a été longtemps bloquée (...), et pourtant, désormais, elle est utilisable dans toutes ses dispositions qu'il faut mettre en pratique sans délai* »<sup>24</sup>.

C'est précisément ce que le Président de la République avait fait afin de gérer la crise du Golfe en 1990. Pour résumer la position française, il avait d'ailleurs expliqué : « *Notre politique est la politique des Nations Unies* »<sup>25</sup>. *Absoluta sententia expositore non indiget...* Tout au long de la crise, il s'était inscrit résolument dans une démarche légaliste : sa ligne directrice était « *le rétablissement du droit international violé par l'Irak* »<sup>26</sup>.

Certes, il souhaitait que la France fasse partie de la coalition que le Président des Etats-Unis, George Bush Senior, commençait à monter, non seulement par solidarité envers ses alliés mais aussi car, à l'orée d'un nouveau monde unipolaire, elle devait défendre son rang et, surtout, son siège au Conseil de sécurité<sup>27</sup>. Mais, fidèle au principe de règlement pacifique des différends, il estimait que la guerre devait rester l'*ultima ratio*<sup>28</sup>.

Sur cette base, le Président François Mitterrand était décidé, s'il le fallait, à utiliser la force pour rétablir la légalité internationale mais uniquement dans le respect du cadre onusien<sup>29</sup>. Cette autorisation de recourir à la force fut donnée par le Conseil de sécurité à travers la résolution 678 adoptée sur le fondement du Chapitre

VII de la Charte des Nations Unies<sup>30</sup>. Conformément à l'ultimatum fixé, les troupes irakiennes devaient avoir évacué le territoire de l'Emirat du Koweït avant le 15 janvier 1991. Or, à cette date, Saddam Hussein n'avait toujours pas ordonné de retrait. Le 16 janvier 1991, le Président François Mitterrand signa l'autorisation d'engagement des forces françaises dans le conflit. Conduite par le Président de la République française afin d'assurer le respect du droit international, la Deuxième guerre du Golfe s'inscrit pleinement dans la nouvelle politique juridique extérieure de la France axée sur l'affirmation, le respect et la protection du droit des gens.

Face aux autres crises et conflits du nouveau monde, le Président François Mitterrand appela sans cesse l'O. N.U. à jouer un rôle et s'attela à l'y aider. Par exemple, au Cambodge, la France participa au processus de normalisation entrepris sous l'égide de l'O.N.U. et de l'A.S.E.A.N. Ce processus conduira à la réunion de la 2<sup>ème</sup> conférence de Paris en octobre 1991<sup>31</sup> et à la signature d'accords pour un règlement politique général du conflit<sup>32</sup>. Plus généralement, le Chef de l'Etat exigea un mandat du Conseil de sécurité pour toutes les opérations extérieures entreprises par les armées françaises<sup>33</sup>. D'ailleurs, sous sa titulature, la France participa à de nombreuses opérations de maintien de la paix sous toutes les latitudes de la planète. Comme le journaliste Jacques Isnard l'observa, « *[j]amais avant lui, les armées françaises n'avaient autant arboré les couleurs des Nations Unies* »<sup>34</sup>.

Parallèlement, promoteur invétéré de la paix, François Mitterrand se prononça en faveur du désarmement<sup>35</sup>. En 1984, sous son impulsion, la France est ainsi devenue partie à la Convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Pour preuve, en 1989, une conférence pour relancer les négociations sur le désarmement chimique fut organisée à Paris<sup>36</sup> et, en

---

23 Voy. MITTERRAND (F.), *Allocution radio télévisée du Président de la République*, Paris, 3 mars 1991.

24 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République au Conseil de sécurité des Nations Unies*, New York, 31 janvier 1992 ; Pour un récit de ce sommet : BOUTROS-GHALI (B.), *Mes années à la maison de verre*, Paris, Fayard, 1999, pp. 40-47.

25 MITTERRAND (F.), *Discours...*, *op. cit.*, 24 septembre 1990.

26 MITTERRAND (F.), *Déclaration et conférence de presse du Président de la République*, Palais de l'Elysée, 9 août 1990.

27 MITTERRAND (F.), *Conférence de presse du Président de la République*, Paris, 6 septembre 1990.

28 MITTERRAND (F.), *Discours...*, *op. cit.*, 24 septembre 1990.

29 LANXADE (J.), *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil Ed., 2001, p. 52.

30 C.S.N.U., résolution 678 du 29 novembre 1990, S/RES/678 (1990).

31 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République à l'ouverture de la Conférence de paix sur le Cambodge*, Paris, le 23 octobre 1991.

32 Voy. ISOART (P.), « L'autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge », *A.F.D.I.*, 1993, pp. 157-177 ; voy. aussi DUMAS (R.), *Le fil et la pelote*, Paris, Plon, 1996, pp. 435 et s.

33 VEDRINE (H.), *Les mondes...*, *op. cit.*, pp. 701-702.

34 ISNARD (J.), « La dissuasion, c'est moi », *Le Monde*, 11 mai 1995, n° spécial : « François Mitterrand, artisan de son destin », p. XII.

35 MITTERRAND (F.), *Discours prononcé par le Président de la République sur la base aérienne de Creil*, 15 mars 1988.

36 MITTERRAND (F.), *Discours du Président de la République à la conférence internationale de Paris sur l'interdiction des armes chimiques*, Paris, 7 janvier 1989.

1993, la France accueillit la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur destruction<sup>37</sup> (convention que le Président de la République ratifia le 2 mars 1995).

De même, dans le cadre du « *Plan global de maîtrise des armements et de désarmement* » présenté devant les Nations Unies, le 3 juin 1991, le Chef de l'Etat annonça l'adhésion de son pays au Traité de Non-Prolifération nucléaire (la France signa ce traité le 3 août 1992). Entre-temps, le 6 avril 1992, il avait décidé *proprio motu* de suspendre pour un an les essais nucléaires français<sup>38</sup>, avant de les arrêter définitivement en mai 1994<sup>39</sup>.

« [J] 'ai voulu que la France fût en première ligne partout où l'on débattait des droits de l'Homme »<sup>40</sup>. Dans les années 1980, la France laissa de côté le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats pour se doter d'une véritable diplomatie des droits de l'Homme.

L'acte fondateur de cette nouvelle politique fut l'acceptation par François Mitterrand, le 2 octobre 1981, du recours individuel devant la Commission européenne des droits de l'Homme<sup>41</sup>.

Désormais, les autorités françaises avaient décidé de donner leur sentiment sur les violations des droits de l'Homme de par le monde. Ainsi, estimant que « *la liberté (...) est, comme le pain, existentielle* »<sup>42</sup>, le Président François Mitterrand n'hésita pas à évoquer le sort du Professeur Andreï Sakharov devant l'ensemble des dirigeants soviétiques en juin 1984<sup>43</sup>. De même, son Ministre des Relations extérieures, Claude Cheysson, s'en était auparavant pris vertement au général Augusto Pinochet (alors à la tête du Chili) en déclarant qu'il « *représ[en]t[ait] une malédiction pour son peuple* »<sup>44</sup>.

---

37 MITTERRAND (F.), *Discours du Président de la République à l'occasion de la signature de la Convention d'interdiction des armes chimiques*, Paris, 13 janvier 1993.

38 MITTERRAND (F.), *Interview du Président de la République accordée à T.F.1, Antenne 2, Europe 1, France-inter et R.T.L.*, Paris, 12 avril 1992.

39 MITTERRAND (F.), *Intervention du Président de la République sur la politique de défense de la France*, Paris, 5 mai 1994.

40 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République à l'occasion du colloque « Droit et morale humanitaire »*, Paris, 26 janvier 1987.

41 Voy. COHEN-JONATHAN (G.), « La reconnaissance par la France du droit de recours individuel devant la Commission européenne des droits de l'homme », *A.F.D.I.*, 1981, pp. 268-285.

42 MITTERRAND (F.), *Interview du Président de la République accordée à « L'Express » du 14 juillet 1989*, Palais de l'Élysée.

43 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République à l'occasion du dîner officiel au Kremlin*, Moscou, 21 juin 1984 ; FAVIER (P.), MARTIN-ROLAND (M.), *La décennie Mitterrand - 2. Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Ed. du Seuil, 1991, pp. 224-226.

44 CHEYSSON (C.), Réponse du Ministre des Relations extérieures à Q.E. Estier, *J.O.-A.N.-C.R.*, 19 mai 1983, p. 1158.

En 1987, le Président de la République accepta de se rendre au colloque *Droit et morale humanitaire* organisé par docteur Bernard Kouchner et le Doyen Mario Bettati. Il y développa un discours favorable au droit d'assistance humanitaire<sup>45</sup>. La conférence fut conclue par l'adoption d'une « *Résolution sur la reconnaissance du devoir d'assistance humanitaire et du droit à cette assistance* »<sup>46</sup>. Dans son article j, cette « *résolution* » demandait la reconnaissance internationale du droit à l'assistance humanitaire. Dans son dernier article, elle enjoignait au Président de la République de porter cette résolution à la connaissance des Nations Unies et des gouvernements étrangers.

Le 29 septembre 1988, le Chef de l'Etat lança un appel en ce sens à la tribune de l'Assemblée générale : « *défendons (...) plus que jamais les Droits de l'Homme, des plus anciennement reconnus aux plus nouveaux. Droits de l'Homme, droits des peuples, droits de l'humanité. Il convient aujourd'hui, devant certaines situations d'urgence, de détresse ou d'injustice extrême d'affirmer un « droit d'assistance humanitaire »* »<sup>47</sup>.

Durant son second septennat et sous son impulsion, la France fut d'ailleurs à l'initiative de nombreuses résolutions commençant à bâtir ce droit d'assistance humanitaire. Ainsi, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 décembre 1988<sup>48</sup>, la résolution 43/131 proclama que le principe du libre accès aux victimes ne devait être entravé ni par l'Etat d'accueil ni par les Etats voisins. De même, la résolution 45/100 du 14 décembre 1990, comme la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 (et le texte annexé), renforcèrent le principe du libre acheminement de l'assistance humanitaire<sup>49</sup>.

Le 2 avril 1991, la France demanda même une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour condamner la répression des Kurdes par les forces irakiennes aux ordres du Président Saddam Hussein.

---

45 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République à l'occasion du colloque « Droit et morale humanitaire »*, Paris, 26 janvier 1987 ; voy. aussi *Discours du Président de la République lors de la cérémonie d'entrée de René Cassin au Panthéon*, Paris, 5 octobre 1987.

46 BETTATI (M.), KOUCHNER (B.), *Le devoir d'ingérence. Peut-on les laisser mourir ?*, Paris, Denoël, 1987, pp. 291-292.

47 MITTERRAND (F.), *Discours du Président de la République devant l'Assemblée générale des Nations Unies*, New York, 29 septembre 1988.

48 A.G.N.U., *Assistance humanitaire en cas de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre*, résolution 43/131 du 8 décembre 1988.

49 A.G.N.U., *Assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre*, résolution 45/100 du 14 décembre 1990 ; *Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'O.N.U.*, résolution 46/182 du 19 décembre 1991.

Le 5 avril, le Conseil de sécurité vota la résolution 688 par laquelle il insistait « pour que l'Irak permette un accès immédiat des organisations humanitaires internationales à tous ceux qui ont besoin d'assistance dans toutes les parties de l'Irak et qu'il mette à leur disposition tous les moyens nécessaires à leur action »<sup>50</sup>.

Dans le sillage de cette résolution 688, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France lancèrent l'opération *Provide Comfort* (opération *Libage* pour la partie française) dans le but d'instaurer une zone de sécurité au nord de l'Irak visant à protéger les populations kurdes<sup>51</sup>.

Le 14 juillet 1991, le Président François Mitterrand se félicita que son pays ait été à l'initiative de cette évolution du droit international : « la France (...) a pris l'initiative de ce nouveau droit assez extraordinaire dans l'histoire du monde, qui est une sorte de droit d'ingérence à l'intérieur d'un pays, lorsqu'une partie de la population est victime d'une persécution »<sup>52</sup>.

## Le droit d'ingérence, devoir d'assistance humanitaire

Selon Hubert Védrine, le Chef de l'Etat était sincèrement favorable au « droit d'ingérence » mais seulement lorsqu'il était perçu comme un devoir d'assistance humanitaire<sup>53</sup>.

En effet, fidèle aux enseignements de ses maîtres de la Faculté de Droit de Paris et conscient d'abus potentiels, le Président François Mitterrand était rétif à passer outre l'article 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies même pour venir en aide à un peuple en danger. D'ailleurs, à Bernard Kouchner qui était devenu son Ministre chargé de l'Action humanitaire et qui le pressait d'intervenir militairement en ex-Yougoslavie, le Chef de l'Etat répondit : « [l]e droit d'ingérence n'existe pas »<sup>54</sup>.

Enfin, dans une perspective prospective, le Président François Mitterrand se déclara en faveur d'un approfondissement et d'une extension *ratione materiae* des règles de droit international : « [l]e moment n'est-il

pas venu de prendre conscience qu'il existe des droits de l'humanité et de les définir ? Je songe à la défense de notre milieu naturel, face aux exigences parfois irresponsable de l'économie (...) je pense aussi à la défense de l'espèce, de l'espèce humaine (...) face aux possibilités vertigineuses de la science et, notamment, de la génétique »<sup>55</sup>.

Il se prononça ainsi pour la promotion des normes sociales internationales (le 2 juin 1982, il fut même le premier Président de la République française à prendre la parole devant la conférence de l'O. I.T. à Genève<sup>56</sup>). Il tenta aussi de mettre en avant la diversité culturelle<sup>57</sup> (par exemple, en 1993, il soutint fermement « l'exception culturelle » dans le cadre du G.A.T.T.). Il souhaita en outre un approfondissement des normes internationales relatives à la défense de l'environnement<sup>58</sup> et s'engagea à lutter contre les pandémies au premier rang desquelles le sida<sup>59</sup>.

A la fin de son mandat alors que le journaliste Frantz-Olivier Giesbert lui demandait ce qu'il aimerait que l'on retienne de ses deux septennats, le Président François Mitterrand répondit : « [q]ue j'ai été un président équitable (...); que mes deux septennats furent [une] période de paix (...); qu'enfin la France a (...) tenu son rang, celui d'une des premières nations du monde »<sup>60</sup>.

Effectivement, du 21 mai 1981 au 17 mai 1995, François Mitterrand permit à la France de « tenir son rang ». Il le fit en réorientant la politique extérieure de son pays dans le sens de l'affirmation du droit international. Sur la base de son tropisme personnel pour cette matière et eu égard aux réalités géopolitiques de l'époque, il en fit un instrument du maintien d'une influence française dans le monde.

Dans sa droite ligne, son successeur, le Président Jacques Chirac approfondit cette position jusqu'à s'opposer avec force à la Troisième guerre du Golfe en 2003.

---

55 MITTERRAND (F.), *Discours du Président de la République devant l'Assemblée générale des Nations Unies*, New York, 29 septembre 1988.

56 MITTERRAND (F.), *Discours du Président de la République devant la conférence de l'O.I.T.*, Genève, 2 juin 1982.

57 MITTERRAND (F.), *Allocution prononcée par le Président de la République lors de l'installation de l'Académie universelle des cultures au Musée du Louvre*, Paris, 29 janvier 1993.

58 Voy. p. ex. MITTERRAND (F.), *Intervention du Président de la République lors de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement sur l'environnement*, La Haye, 11 mars 1989.

59 MITTERRAND (F.), *Allocution du Président de la République sur la nécessité d'une coopération internationale dans la lutte contre le sida*, Paris, 16 mai 1989.

60 MITTERRAND (F.), *Interview du Président de la République accordée au journal « Le Figaro »*, Palais de l'Élysée, 8 septembre 1994.

---

50 C.S.N.U., résolution 688 du 5 avril 1991, S/RES/688 (1991).

51 BETTATI (M.), « Intervention, ingérence ou assistance ? », R.T.D.H., 1994, pp. 343-345.

52 MITTERRAND (F.), *Interview du Président de la République accordée à T.F.1, Antenne 2, F.R.3 et La Cinq*, 14 juillet 1991.

53 VEDRINE (H.), *Les mondes...*, op. cit., p. 543.

54 Cité in KOUCHNER (B.), *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1995, p. 50.

## Les “grands travaux”

# L'architecture française vers le grand large

*Un entretien d'Hubert VEDRINE  
avec l'architecte Jean-Michel WILMOTTE*

**H. V.** - Quels ont été vos premiers contacts avec François Mitterrand ?

**J. M. W.** – Au début de l'année 82, François et Danielle Mitterrand ont décidé de redonner un peu de fraîcheur à l'appartement privé de l'Élysée. Il a demandé au ministère de la Culture de lui conseiller quelques architectes. Cet appartement avait été en partie restauré par Georges Pompidou qui y avait fait, par exemple, installer une salle de bains dans le style de l'époque. Mises à part quelques interventions de détail, l'appartement avait l'aspect d'un vieil hôtel de province, avec des tissus passés, des moulures ternies.

**H. V.**- Comment est intervenu le ministère de la culture dans cette affaire ? Est-ce que Jack Lang a eu son mot à dire ?

**J. M. W.** – L'initiative du choix des architectes est effectivement venue de Jack Lang, conseillé par Christian Dupavillon. Ils ont sélectionné cinq architectes dont j'étais. La liste comprenait Philippe Starck, Ronald-Cecil Sportes, Annie Tribel et Marc Held.

Nous avons donc été reçu tous ensemble à l'Élysée par François et Danielle Mitterrand. Ils nous ont expliqués ce qu'ils attendaient de nous. Ils souhaitaient réaménager complètement ces lieux pour en faire une vitrine de la création contemporaine française, reflétant le travail des

architectes autant que des artisans. Ils nous ont mis à l'épreuve en nous essayant chacun sur une pièce différente.

La salle à manger a été attribuée à Marc Held, le salon à Ronald-Cecil Sportes, la chambre de François Mitterrand à Philippe Starck, la chambre d'ami à Annie Tribel. Quant à moi, il m'a été proposé de travailler sur la chambre de Danielle Mitterrand.

La discussion s'est déroulée dans un salon, autour d'un feu dans la cheminée. On aurait dit une veillée.

C'est là qu'il m'est arrivé un petit incident qui, pour moi, a failli rompre le charme de cette ambiance feutrée. J'avais de grosses chaussures avec d'épaisses semelles de caoutchouc. Sur le trajet pour arriver à ce rendez-vous, j'avais ramassé dans la moulure de mes semelles des graviers qui faisaient sonner mes pas sur le sol. Je suis donc rentré dans le salon en veillant à faire le moins de bruit possible, sur la pointe des pieds. L'entretien a commencé. Nous étions installés autour d'une table basse. Quand mon tour est venu de présenter mon travail, je me suis levé pour montrer mes documents, toujours sur la pointe des pieds. Ce mouvement a soudain détendu mes semelles et j'ai entendu, très gêné, les graviers qui s'égrénaient un par un sur le sol. Tout autour de la table, chacun tendait l'oreille. François Mitterrand semblait très intrigué par ce bruit qui ne cessait pas.

**H.V.** - Vous vous retrouvez donc à la sortie de cette réunion avec une commande pour la chambre à coucher de Danielle Mitterrand...





*L'architecte Pei en compagnie de François Mitterrand lors d'une visite du chantier du "Grand Louvre".*

**J.M. W** - Effectivement. Je me suis d'abord renseigné sur ses goûts. J'ai appris, entre autres choses, qu'elle pratiquait la reliure, qu'elle aimait beaucoup le cuir, le travail au fer. Je décide donc de baser mon projet sur ce matériau et les techniques qu'utilisent les relieurs.

Vient le jour où chacun doit présenter sa proposition. Philippe Starck qui était en charge de la chambre du Président présente un décor et des aménagements censés figurer la planète au centre desquels il place François Mitterrand en « maître du monde ». Celui-ci réagit avec étonnement

Chacun y va ensuite de sa présentation. François et Danielle Mitterrand se déclarent intéressés par nos propositions. Le lendemain, je reçois un coup de téléphone du Président. Il me dit avoir longuement réfléchi et qu'il préférerait que je m'occupe de sa chambre tandis que Philippe Starck prendrait en charge celle de son épouse.

**H.V.** – Vous souvenez-vous de l'impression que vous ont laissée ces premiers contacts ?

**J.M. W** - Il semblait aussi intimidé que nous l'étions. Très calme, manifestant sa curiosité, s'attardant sur les détails, cherchant à comprendre... Une timidité teintée d'une pointe d'ironie.

**H.V.** - Le chantier pouvait donc commencer. Combien de temps a-t-il duré ?

**J. M. W** - On nous a présenté les différentes personnes qui allaient suivre le chantier qui s'est déroulé sur plus d'un an et demi.

**H.V.** - Quand tout a été terminé, comment a-t-il réagi ?

**J. M. W** - Il était satisfait à quelques détails près. Par exemple, certaines personnes ont voulu lui imposer des oeuvres d'art qu'il n'aimait pas. Il testait fréquemment ses visiteurs. Il leur demandait leur avis sans donner le sien. Certains tentaient d'esquiver la question. D'autres approuvaient le choix en pensant lui plaire et ceux-là pouvaient s'entendre répondre qu'il n'aimait pas du tout l'objet ou la peinture en question.

Il m'a dit beaucoup aimer la chambre que je lui avais faite sans négliger de s'allonger sur le lit pour en vérifier le confort.

**H. V.** - S'est-il intéressé au chantier ?

**J. M. W.** - Je le voyais très souvent sur le chantier, Généralement, il venait après le déjeuner et, très fréquemment, en compagnie de son convive.

C'est ainsi qu'il est un jour arrivé avec Margaret Thatcher. Il lui a commenté le projet en manifestant clairement sa fierté de faire travailler de jeunes créateurs et des artisans de grande expérience, ceux du Mobilier national. Ceux-ci ont d'abord réalisé des maquettes, des prototypes de chaque élément que nous avons disposés dans un espace sous le Trocadéro. Il est venu voir sans protocole particulier, un samedi matin, ce que nous lui propositions. Il a tout examiné en nous faisant ses commentaires. Au total, il avait tout aimé.

**H. V.** - Peut-on en déduire ce qu'étaient ses goûts en la matière ?

**J. M. W.** - Très éclectiques à ceci près qu'il appréciait peu les meubles anciens, il n'aimait que le contemporain.

Le caractère pratique de ce que nous lui propositions avait une grande importance. Pour sa bibliothèque, il a vérifié qu'elle protégeait bien les livres et qu'ils étaient d'un accès facile.

**H. V.** - L'histoire ne s'arrête pas là puisqu'un peu plus tard vous avez été amené à participer aux travaux du Grand Louvre...

**J. M. W.** - A la suite d'une enquête mondiale sur les meilleurs architectes du moment que François Mitterrand avait confiée à Paul Guimard son conseiller culturel au début du premier septennat. Peï avait déjà été choisi quand Emile Biasini m'a demandé d'intervenir auprès de celui-ci et de Michel Macary pour les aménagements intérieurs.

C'est aussi un chantier qu'il a suivi de très près. Il admirait beaucoup Peï. Je pense que c'est le projet auquel il a été le plus attaché. C'est aussi celui pour lequel les contraintes administratives ont le moins pesé ce qui permettait de travailler dans une réelle liberté ce qui ne signifie pas sans difficultés.

Au Louvre, contrairement à l'Opéra Bastille, à la Grande Arche, à la Cité de la Musique ou à la TGB entre autres, il s'agissait de la modification d'un bâtiment existant. Le Président pouvait donc agir directement au nom de l'État sans

passer par un concours. Émile Biasini, en grand commis de l'État, a joué dans cette affaire un rôle déterminant faisant face à l'hostilité des architectes qui décriaient Peï, des conservateurs qui refusaient ce projet.

Il y a eu également la période de la première cohabitation (1986-1988) où le ministre de l'économie et des finances, Edouard Balladur, qui y était installé, était en résistance déclarée. Sans oublier les attaques de la presse...

**H. V.** - De quelle nature étaient les relations entre le président et Peï ?

**J. M. W.** - Elles étaient commandées par une grande admiration mutuelle, une grande déférence. Lors de nos réunions, nous étions en présence de deux « maîtres » qui se parlaient.

**H. V.** - Qu'est-ce qui animait François Mitterrand tout au long de cette réalisation ?

**J. M. W.** - Il était animé par une vision. C'était pour lui un signal culturel qu'il souhaitait porter loin en même temps qu'une oeuvre destinée à l'éducation. Ce dernier aspect comptait beaucoup pour lui. Il se souciait de la manière dont les enfants y auraient accès davantage que des touristes.

**H. V.** - Avait-il des goûts architecturaux très affirmés ?

**J. M. W.** - Il était porté vers la simplicité. Il n'aimerait pas l'architecture déconstruite d'aujourd'hui telle que celle de Bilbao et de cette mouvance. Il ressentait les qualités des espaces, il était obsédé par la lumière, comme ceux qui aiment la lecture.

**H. V.** - Peut-on penser que la fréquentation des grands architectes, designers ou décorateurs a fait évoluer François Mitterrand ?

**J. M. W.** - Oui, sans doute, mais pour lui ce n'était pas là l'essentiel. La littérature et l'interprétation qu'elle lui donnait de ce genre d'ouvrages comptaient davantage. Il y avait toujours derrière ses jugements ses lectures et le monde de la littérature. Cela tissait un monde de références qui revenait sans cesse. Pour conclure, je pense qu'il a été trop complaisant avec moi, par respect du créateur, peut-être, de sa liberté, par curiosité aussi de ce que cette création allait produire.

**H. V.** - Au final, quel jugement portez-vous sur cette épopée des « grands travaux » ?

**J. M. W.** - J'estime que cela a eu un fort impact international en faveur de l'architecture française.

Dans un premier temps, nombreux sont ceux qui se sont plaints du fait que les commandes appelaient trop d'architectes étrangers. Mais en retour, cette démarche a attiré l'attention sur le fait que l'architecture était une forte composante de l'expression et du goût français.

Les grands travaux ont également permis à nombre de créateurs français d'être en vitrine.

C'était, sur une petite échelle, le projet de François Mitterrand quand il nous a confié la rénovation de l'appartement privé de l'Élysée: mettre sous la lumière l'originalité de la création française. Et puis cette démarche s'est prolongée et amplifiée avec les grands travaux, à Paris et en province.

A partir de ce moment, la France s'est fait reconnaître en tant que pays attiré par l'architecture,

amoureuse de l'architecture, comme un pays d'une Renaissance avec ce que cela supposait d'échanges, de mélanges, de stimulations. Quelque chose d'universel à l'aune de la culture française.

Après cette impulsion décisive, au terme de ce parcours de ce qu'on appelle les « grands travaux », des réalisations aux fonctions et aux intentions toutes différentes, la création architecturale française s'est trouvée promue au tout premier rang de la compétition internationale.

Cette période – qu'on peut dire exceptionnelle – au cours de laquelle cette vue politique s'est exprimée a contribué à revivifier, à redynamiser l'expression architecturale française en l'ouvrant sur le grand large.

## Croissance et partage: la politique sociale du second septennat

Jean-François HUCHET

---

L'intense activité de François Mitterrand sur la scène internationale tout au long de son second septennat a marqué et influé profondément sur le cours d'événements exceptionnels qui ont profondément modifié le paysage dont nous avons hérité des années de l'après-guerre.

La manière dont il a accompagné et balisé le processus de réunification allemande (voir n° de la « Lettre »), son attention à la situation en Yougoslavie à partir du moment où la Croatie a eu proclamé son indépendance - sans préavis, ni concertations - , provoquant l'éclatement brutal de cet Etat, l'énergie et la clairvoyance avec laquelle il a réveillé et conduit

le dialogue entre les Européens pour aboutir à la signature du traité fondant l'Union européenne, les précautions avec lesquelles il a accompagné la disparition étonnamment rapide de ce qui avait été l'empire soviétique puis de l'URRS, sans oublier la guerre du Golfe.

Etant donné l'ampleur des enjeux, il est normal que son action sur tous ces théâtres périlleux ait focalisé le regard des observateurs.

Peut-être est-ce aussi la raison qui a fait que, dans la mémoire collective, ses interventions, pourtant constantes et nombreuses, sur le champ de politique intérieure et tout particulièrement sur le volet de l'action sociale aient été reléguées au second plan .

Pour faire connaître son programme et ses intentions au moment où il annonce sa candidature au renouvellement de son mandat présidentiel, François

Mitterrand emprunte une voie très différente de celle qui l'avait conduit au succès de 1981. Se plaçant aussi loin qu'il est possible du tumulte partisan inévitable dans une campagne de cette importance, il choisit de s'adresser au pays par le biais de «La lettre aux Français» dans laquelle il décrit son projet pour les sept années à venir.

## La lutte contre toutes les formes d'exclusion

Au chapitre «social» de cette «Lettre» diffusée aussi largement que possible, après avoir analysé tout ce qui a déjà été entrepris depuis plus de quinze ans pour lutter contre l'exclusion, il pointe que celle-ci n'a cessé de s'étendre en dépit des nombreuses mesures prises en particulier par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius.

Ceux qu'on appelle les «nouveaux pauvres» sont désormais là. Ce constat le conduit à se prononcer alors pour qu'un revenu minimum soit attribué à ceux-ci par la puissance publique. «L'important, écrit-il, est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien.»

Dans ce même texte, il se montre soucieux des résultats insuffisants de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes qui ne se résorbent qu'à un rythme insuffisant, très éloigné des objectifs que visait la loi Roudy de 1983.

De même pour stigmatiser le «regain de racisme» qui imprègne alors le débat public, il insiste sur les discriminations dont souffre encore trop fréquemment l'immigré en situation régulière: «il est normal qu'il soit traité, sous les aspects de sa vie professionnelle et personnelle, salaire, conditions de travail, protection sociale, école pour les enfants, etc. comme le sont les travailleurs français.»

Le problème devenu crucial pour nombre de salariés de l'accès au logement y est également abordé: «La libération des loyers a placé des familles, surtout dans certaines grandes villes, dans une situation intenable. Un nouvel équilibre est possible.»

## Le bénéfice d'une croissance forte

Au moment où il accède pour la seconde fois à la présidence de la république, François Mitterrand vient

d'être alerté par quelques experts économiques sur le fait qu'une récession de grande ampleur menacerait à court terme l'ensemble des économies occidentales. Cette prévision l'a rendu circonspect.

Mais l'année se passe sans que celle-ci soit confirmée. Bien au contraire. La croissance repart et atteint même un chiffre qu'on n'avait plus connu depuis bien longtemps: 4,3%. Elle apporte à l'Etat un supplément fiscal d'environ 40 millions de francs. Dès lors il lui paraît que la relative prudence que commandaient ces mauvais augures n'est plus de mise et le Président retrouve immédiatement les accents et les exigences du candidat.

Le 12 mai 1989, lors d'un déplacement à Limoges, il répond au président socialiste de l'assemblée régionale, Robert Savy, qui lui décrit le chômage et les «détresses» qu'il provoque, François Mitterrand insiste sur le nécessaire «partage» des richesses. «La France gagne du terrain dans la prospérité, précise-t-il, elle est plus riche. Peut-on dire que toutes les catégories sociales ressentent également ce bénéfice gagné à la sueur du front de tous les Français? Non!» Et d'ajouter: «C'est précisément l'une des orientations de ce gouvernement que j'ai toujours placée en exergue depuis huit ans: un partage plus égal, sans nuire à personne, plus juste, de la prospérité nationale. Si nous parvenons à joindre les deux bouts – travail-productivité et partage – nous aurons fait avancer la démocratie. Nous aurons fait un travail qui marquera notre génération. (...) Je crois aux idéologies. Ce sera la justification du choix qu'ont effectué les Français il y a huit ans lorsqu'ils ont voulu que notre démocratie politique soit aussi une démocratie économique et sociale.»

Dès le lendemain, lors de sa visite rituelle à Solutré, il insiste sur cette question, en se présentant comme l'aiguillon indispensable de son gouvernement, «non pour gêner, mais pour aider.»

## Un pacte de croissance

C'est le moment que choisit également l'ancien Premier ministre, Pierre Mauroy pour revenir dans le débat en réclamant une politique gouvernementale «plus à gauche», donnant ainsi de l'écho aux récriminations d'une large part des élus socialistes à l'Assemblée nationale.

Le concert de ces pressions oblige Michel Rocard à réagir sans tarder. Dès le mois d'août, par la bouche

de son directeur de cabinet, Jean-Paul Huchon, celui-ci affiche son programme de rentrée, présenté sous un titre ambitieux: «les onze travaux d'Hercule» Il propose un «pacte de croissance» qui se développe sur trois volets : une prime de croissance pour le pouvoir d'achat, une réduction de l'endettement public et un investissement accru en faveur de la recherche, de l'industrie et de l'éducation.

Cette annonce est bien accueillie par l'opinion. Fort de cette approbation et persuadé qu'il a réussi à désamorcer les critiques de son camp, le Premier ministre s'attelle donc à la préparation du budget sous l'oeil vigilant du Président de la république qui ne craint pas d'entrer dans les détails.

C'est ainsi, par exemple, qu'il lui adresse une lettre, le 21 juillet, dans laquelle il revient sur la situation des Français quant au logement. «Il m'apparaît souhaitable, suggère-t-il, qu'intervienne rapidement le décret que vous envisagez pour l'agglomération parisienne et qu'il porte à la fois sur les renouvellements de bail et sur les loyers des logements vacants. Cette mesure est devenue nécessaire en raison des anomalies constatées par un récent rapport qui relève des hausses très abusives, notamment pour les logements vacants, hausses que les dispositifs de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ne suffiront pas à contenir.»

Le Premier ministre donne donc la priorité aux dépenses d'éducation, de formation et de recherche sans, bien sûr, oublier l'action en faveur du logement social. Sur tous ces points, il répond à nombre de vues exprimées par le Président de la république, en particulier celles contenues dans sa «Lettre aux Français». Celui-ci juge cependant que le compte n'y est pas vraiment.

## Sur le front de toutes les inégalités

Le 4 septembre suivant François Mitterrand lui adresse une autre lettre dans laquelle il insiste: «Je suis convaincu qu'il convient d'amplifier l'action par un plan d'ensemble qui s'attaque aux multiples formes d'inégalité. S'agissant des inégalités de revenus, il convient d'empêcher que l'écart continue à se creuser au détriment des salariés, d'accroître la lutte contre la fraude fiscale, de réduire ceux des avantages fiscaux qui accroissent les inégalités, d'utiliser les prélèvements sur la fortune mobilière et immobilière (et sur les plus-

values correspondantes) pour développer le logement social et l'emploi. »

Mais, plus précisément, son désaccord le plus marqué avec le Premier ministre porte principalement sur la taxation des revenus financiers : il demande à Matignon et à Bercy de modifier leur projet de budget sur deux points au moins.

Le premier concerne l'impôt sur les bénéfices réinvestis des entreprises que le gouvernement souhaite réduire de 39 à 37%. Pour François Mitterrand rien ne justifie cette baisse.

La seconde touche à la taxation des plus-values financières qui est alors de 15% quand le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués des sociétés atteint 42%. François Mitterrand, que cela choque, souhaite que le prélèvement sur les plus-values soit porté à 42%.

Cette fois, c'est le Ministre des Finances, Pierre Bérégovoy qui résiste et parvient à faire valoir des arguments qui limitent le champ des concessions du gouvernement à une réduction de l'impôt sur les sociétés de 39% à 37%, à une fiscalité sans modifications sur les plus-values et, habile concession au chef de l'Etat, à la création d'une cinquième tranche de l'ISF au-delà d'un patrimoine de 40 millions de francs.

## Le Premier ministre à la recherche d'une majorité claire

A partir de là, le Conseil des ministres ayant donné son approbation, le débat se transporte à l'assemblée où sous la houlette de Louis Mermaz, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, nombreux sont ceux qui se préparent à une bataille d'amendements. Pierre Bérégovoy menace alors de démissionner si celle-ci devait par trop dénaturer le projet qu'il défend aux côtés du Premier ministre. Conscient de l'impact négatif que ce geste aurait sur les marchés financiers, sur la tenue du franc face au mark en particulier, les députés s'orientent avec réticence vers la recherche d'un compromis.

A l'arrivée, les quelques concessions faites par le Premier ministre privent celui-ci à la fois de l'appui

des centristes qui réclament une réduction plus importante des déficits et de la pression fiscale et des communistes qui jugent son budget insuffisamment redistributif.

Ne disposant pas de majorité, Michel Rocard se voit donc obligé pour aboutir à recourir à l'article 49-3 à treize reprises au cours du débat.

Autant dire que ce faisant il ne satisfait que très peu des députés censés le soutenir, pas plus ceux qui réclament une politique sociale plus généreuse en rapport avec les bons résultats de l'économie (la majorité du groupe socialiste et les communistes) que les « alliés » aléatoires qui en tiennent pour une politique plus en prise avec les orientations d'une Europe libérale (les centristes en particulier).

## Franc fort contre justice sociale?

S'agissant de la croissance, l'année 1989 se révèle encore des plus favorables avec un taux de 3,9%. Sur l'ensemble de l'exercice, le chômage a baissé de 2%. Les prévisions pour 1990 demeurent encourageantes même si elles sont en baisse avec un taux de 3%. Le principal nuage à l'horizon vient d'une menace de relance de l'inflation.

La politique du « franc fort » arrimé au mark provoque cependant des interrogations insistantes dans les rangs des socialistes: « Ne freine-t-elle pas l'économie française et ce faisant la lutte contre les inégalités? »

Tout au long de cette période François Mitterrand multiplie les occasions de faire connaître à l'opinion le fond de sa pensée.

C'est le cas, par exemple, le 9 janvier 1989, à l'occasion des Assises des nouvelles solidarités, à la Sorbonne où, après avoir évoqué les ravages causés par le chômage, il revient sur une de ses préoccupations les plus constantes, le logement qui pour lui « représente une des plus grandes causes d'exclusion. »

Un peu plus tard, le 10 mai 1990, à l'issue d'un entretien avec François Périgot, président du CNPF, il souhaite que « compte tenu de l'amélioration de l'économie française, soient engagées au plus tôt des négociations dans chaque branche entre partenaires sociaux sur les bas et moyens salaires. »

Le 3 juin suivant, au rendez-vous de Solutré, il enfonce encore le clou : « Sur le SMIC, par exemple, légalement il n'y a rien à dire, mais sur le fond il y a beaucoup à dire. Si la France est en progrès, il faut que tout le monde en profite. (...) Je veux que la France soit forte et qu'elle soit juste par le partage des profits et des progrès. »

## PRINCIPALES MESURES SOCIALES PRISES AU COURS DES TROIS PREMIERES ANNEES DU SECOND SEPTENNAT

De 1988 à 1990, après deux années de cohabitation qui avaient profondément contrarié les acquis de la politique menée au cours des cinq années précédentes, le bilan en matière sociale est important. Parmi les principales mesures prises, nous trouvons :

- s'agissant de la lutte contre la grande pauvreté, la création du RMI concerne près d'un million de personnes dès l'année 1990;
- pour l'aide aux grands malades, le remboursement à 100% est rétabli pour toutes les maladies longues et coûteuses;
- concernant la lutte contre le chômage de longue durée, l'exonération des charges sociales pour l'embauche des chômeurs de longue durée de plus de 50 ans est instaurée;
  - la loi Mermaz du 6 juillet 89 amorce la lutte contre les hausses excessives de loyer;
  - le plan d'épargne populaire (PEP) favorise l'épargne des milieux modestes ou moyens;
- l'allègement de la TVA, de 7 à 5,5% pour les produits de premières nécessités, de 33 à 25% pour l'automobile, le disque et la hi-fi, de 5,5 à 2,1% pour les médicaments;
  - allègement de la taxe d'habitation pour les contribuables moyens et modestes;
  - le rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes;
  - le crédit formation de la « seconde chance » pour les jeunes en échec scolaire.

Ne laissant aucun répit aux principaux acteurs alors en responsabilité, le 7 juin 1989, lors du trentième anniversaire de l'Unedic, il s'attarde sur les moyens à mettre en oeuvre pour lutter contre le chômage, ce « drame majeur », et recommande avec insistance « deux directions: le traitement économique, l'investissement éducatif sans, bien entendu (...) délaissier le traitement social du chômage. »

En rappelant l'utilité de ce troisième volet d'action il va volontairement à l'encontre de la plupart des milieux d'influence qui n'ont alors cessé de décrier cette manière d'intervenir.

Tout au long de cette période – de 1988 à 1990 - au cours de laquelle le taux de croissance de l'économie française offre des opportunités et des marges de manoeuvres aux différents responsables du patronat et du gouvernement, il ne cesse de réitérer ce qui fait le fond de la politique qu'il souhaite voir mener, de celle qu'il a voulue à l'aube de son deuxième mandat.

Parallèlement, dans ses innombrables interventions en faveur d'une meilleure redistribution des richesses acquises grâce à cette croissance forte, François Mitterrand n'oublie jamais de relier ses exigences aux

grands défis qui s'annoncent sur le plan européen. Le train qui va conduire au traité de Maastricht fondant l'Union européenne à quinze est en effet déjà sur les rails.

C'est ainsi qu'il évoque cette perspective, dès le 9 juin 1989, à Nice, devant le 32ème congrès de la Mutualité française : « On sent se répandre, pressent-il, une certaine crainte de ne pas pouvoir supporter cette lutte ouverte, cette lutte pacifique, et qui pourtant peut conduire un certain nombre de nos groupes sociaux à connaître de grandes difficultés si l'on ne s'organise pas dès maintenant. (...) On nous presse de libéraliser l'échange. Il faut le faire. Encore faut-il que, entre les différents pays de l'Europe, et sur le plan social, et sur le plan fiscal, existent des conditions de concurrence loyale. (...) Il faut que nous arrivions à instituer un modèle européen de développement. (...) Il faut aménager le temps de travail en harmonie avec nos voisins. Il faut un meilleur emploi par le développement des hautes technologies. »

## “Au-delà des mots” Hommage à François Mitterrand

par Elisabeth Roux.  
Préface de Danielle Mitterrand.

“Quand même tout a été dit sur François Mitterrand, il restera toujours quelque chose à dire en plus, à découvrir, à explorer, si l'on fait partie de ceux et celles qui l'ont aimé, apprécié ses valeurs, qui le regrettent aujourd'hui, mais qui se souviennent de ses mots, de ses paroles...

Comme celles-ci :

*“Je ne vous abandonnerai jamais.”*

Cet ouvrage n'est pas seulement destiné aux anciens partisans de François Mitterrand, mais aussi à tous ceux qui souhaitent découvrir l'homme tel qu'il était, celui qui aura définitivement marqué la France.

Editions Velours -95, rue de La Boétie - 75008 - Paris. (15 Euros)

Au cours de ses deux septennats, François Mitterrand aura prononcé plus de deux mille discours. Pour rendre compte de cette richesse, les éditions sonores Frémeaux et Associés, avec le concours de l'Institut François Mitterrand, proposent une sélection de ses prises de parole les plus importantes. Elles marquent les temps forts de sa présence sur la scène internationale, elles jalonnent ses prises de position en matière de politique intérieure, elles mettent en relief certains aspects moins connus de ses préoccupations.

## Anthologie sonore des discours de François Mitterrand (1981-1995)

Coffret de trois CD disponible  
à l'Institut François Mitterrand - 10, rue Charlot - 75003 Paris  
26 euros (frais de port compris)

*La Lettre* est éditée  
par l'Institut François Mitterrand  
10, rue Charlot -75003 Paris  
Tèl : 01 44 54 53 93  
Fax : 01 44 54 53 99

Courriel : [ifm@mitterrand.org](mailto:ifm@mitterrand.org)  
Site : [www.mitterrand.org](http://www.mitterrand.org)

REVUE TRIMESTRIELLE  
Directeur de la publication :  
Hubert Védrine

Avec la collaboration  
de Claude Estier, Jean-François Mary,  
Georges Saunier, et Jean-François Huchet

Imprimerie centrale de Bordeaux  
Dépôt légal : mars 2005

Numéro de commission paritaire :  
0704 G 82038  
ISSN 1634-4510

### LES AMIS DE L'INSTITUT FRANÇOIS MITTERRAND

La nature juridique de l'Institut François Mitterrand (fondation) le prive de la possibilité d'accueillir des adhérents. C'est à cette impossibilité qu'a répondu, en 1999, la création de l'association (loi de 1901) des Amis de l'Institut. Elle réunit les différentes "générations Mitterrand" désireuses de transmettre le message qu'elles ont reçu et de faire vivre l'espérance qu'elles ont elles-mêmes vécue.  
*(L'adhésion donne droit au service des actes du colloque annuel de l'AIFM)*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

#### PREMIERE ADHESION

Abonnement à *la Lettre* (1 an - 4 numéros)

Adhésion 10 euros

Tarif adhérents 10 euros

#### MEMBRE ACTIF

Abonnement à *la Lettre* (1 an - 4 numéros)

Adhésion 15 euros

Tarif adhérents 10 euros

#### MEMBRE BIENFAITEUR

Abonnement à *la Lettre* (1 an - 4 numéros)

Adhésion à partir de 40 euros

Tarif adhérents 10 euros

Date :

Signature :

Ce formulaire, rempli et accompagné du règlement (à l'ordre de l'IFM) est à adresser 10, rue Charlot -75003 Paris.

Il est également, ainsi que toutes les informations sur l'IFM, en ligne sur [mitterrand.org](http://mitterrand.org)